

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS
LE 7 MAI 2020

Le Conseil de la Municipalité de Port-Daniel-Gascons siège en huis clos, en séance extraordinaire, le 7 mai 2020 à la salle communautaire de la Maison Legrand.

Sont présents à cette rencontre :

Mesdames Sylvie Blais, Marie-Ève Allain et Mireille Langlois
Messieurs Denis Langlois, Marc-Aurèle Blais et Hartley Lepage

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, Madame Marlyne Cyr, directrice générale par intérim et monsieur Henri Grenier, maire.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 13 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à cette dite séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu unanimement :

«que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et les membres du conseil et officiers municipaux puissent y participer à la salle communautaire de la Maison Legrand en respectant la distanciation sociale.

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres du conseil étant tous présents, il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par madame Sylvie Blais de renoncer unanimement à l'avis de convocation qui devait précéder la présente séance. Ils consentent également unanimement à ce que soient discutés et traités, lors de la présente séance, les points suivants :

1. Abrogation de la résolution numéro 2020-04-121
2. Résolution pour demande des pêcheurs d'homard
3. Acceptation des coûts des arrangements floraux en pots
4. Résolution – programmation de travaux finale dans le cadre du programme TECQ 2014-2018

5. Résolution – reddition de comptes finale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ)
6. Lettre de démission – madame Chantal Vignet, directrice générale
7. Période de questions
8. Levée de la séance

2020-05-123

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu d'accepter l'ordre du jour ci-haut mentionné tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2020-05-124

1. ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2020-04-121

Il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons abroge la résolution 2020-04-121 – demande des pêcheurs d'homard.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2020-05-125

2. RÉOLUTION – DEMANDE DES PÊCHEURS D'HOMARD

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise les pêcheurs d'homard à utiliser le quai municipal à Port-Daniel, près du kiosque touristique, pour le dépôt et le retrait de leurs casiers et ce, en début et fin de saison de pêche.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2020-05-126

3. ACCEPTATION DES COÛTS DES ARRANGEMENTS FLORAUX EN POTS

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise l'achat d'arrangements floraux en pots des Jardins Fleuris (Cap d'Espoir) au montant de 3 630\$ avant taxes.

Adopté à

2020-05-127

4. RÉOLUTION - PROGRAMMATION DE TRAVAUX FINALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes et dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014-2018 inclusivement);
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2020-05-128

5. RÉOLUTION – REDDITION DE COMPTE FINALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018 (TECQ)

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la Taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec, une reddition de comptes finale est exigée pour tous les travaux réalisés entre le 01 janvier 2014 et le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit également mandater un auditeur externe pour réaliser la mission d'audit et de certification validant la reddition de comptes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu :

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons entérine les travaux proposés dans la reddition de comptes finale ;

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise la directrice générale par intérim, madame Marlyne Cyr à signer les documents relatifs à la reddition de comptes de la TECQ 2014

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons mandate la firme Raymond, Chabot, Grant & Thornton à titre d'auditeur externe pour la mission d'audit et de certification validant la reddition de comptes finale.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2020-05-129

**6. LETTRE DE DÉMISSION – MADAME CHANTAL VIGNET,
DIRECTRICE GÉNÉRALE**

La directrice générale par intérim dépose la lettre de démission de madame Chantal Vignet, directrice générale indiquant son départ effectif pour le 6 juin 2020.

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Hartley Lepage et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte la lettre de démission de madame Chantal Vignet et que tous les montants dus lui seront versés.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été acheminée au conseil.

2020-05-130

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, madame Marie-Ève Allain propose la levée de la séance à 19h10

Henri Grenier, maire

Marlyne Cyr,
Directrice générale par intérim